

AR PREFECTURE

017-200041523-20200602-DEC251\_2020-AU  
Reçu le 04/06/2020

H A U T E



SAINTONGE

Administration Service Antilles

Décision n° 251/2020  
SC

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

***Extrait du registre de décisions du Président***

***En vertu des délibérations n° 28 du 17 avril 2014 et n°26 du 12 avril 2018 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 26 : effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des services Antilles, Ecole des Arts, Pôle Nature de Vitrezay, Maison de la Forêt, Médiathèque, Maison de la Vigne et des saveurs, Parc des Labyrinthes Mysterra).***

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail avec :

- Madame MOUILLOT Hannah en tant que surveillante de baignade du 2 juin au 31 août 2020,
- Madame RAPET Coralie en tant qu'agent d'entretien du 4 juin au 31 août 2020,
- Madame SERGIANI Sylvia en tant qu'agent d'entretien du 4 juin au 31 août 2020,
- Monsieur GREGORIO Sophie en tant qu'agent d'entretien du 5 juin au 31 août 2020,
- Monsieur SIMON Florian en tant qu'agent d'entretien du 5 juin au 31 août 2020,
- Madame BLANCHARD Mélanie en tant qu'agent d'entretien du 6 au 7 juin 2020,
- Monsieur TESSIER Fabien en tant qu'agent d'entretien du 6 au 7 juin 2020,
- Monsieur TESSIER Vincent en tant qu'agent d'entretien du 6 au 7 juin 2020,
- Madame ARDOUIN Paula en tant qu'agent d'entretien du 8 juin au 14 août 2020,

Fait à Jonzac,  
Le 02 JUIN 2020

Le Président  
Claude BELOT

**Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge**  
7 rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex  
Pour le Président empêché,  
le Vice-Président,  
M. Jean-Michel RAPITEAU



**Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge**